Nations Unies S/2002/725



Conseil de sécurité

Distr. générale
5 juillet 2002
Français
Original: anglais

Lettre datée du 5 juillet 2002, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général

En application de la résolution 1244 (1999) du Conseil de sécurité, j'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint le rapport sur la présence internationale de sécurité au Kosovo durant la période du 1er au 31 mai 2002.

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir porter ce rapport à l'attention des membres du Conseil de sécurité.

(*Signé*) Kofi A. **Annan**

02-45923 (F) 080702 080702

Annexe

Rapport mensuel de l'Organisation des Nations Unies sur les opérations de la Force de paix au Kosovo

1. Au cours de la période considérée (du 1er au 31 mai 2002), un peu plus de 37 000 soldats de la Force de paix au Kosovo (KFOR) étaient déployés sur le terrain.

2. Au Kosovo, la situation d'ensemble est demeurée calme en mai; quelques incidents seulement ont été signalés. On a constaté une augmentation du nombre de personnes qui tentaient de franchir illégalement la frontière. Le nombre de personnes ayant pris part à des manifestations, qu'on avait signalé en avril, a notablement baissé. La grande criminalité a généralement été faible par rapport aux périodes correspondantes de 2000 et 2001.

Sécurité

3. Des violences interethniques mineures ont été signalées dans l'ensemble de la province, principalement dans les zones de Gnjilane et de Mitrovica.

4. Le 7 mai, la KFOR a appréhendé Shefket Musliu, ancien commandant de l'Armée de libération de Presevo, Medvedja et Bujanovac (ICPMB), qui a été dissoute; il était soupçonné d'avoir pris part à des incidents violents dans la vallée de Presevo[1]. Il a été libéré le 8 juin, à la fin d'une période de détention de 30 jours, autorisée par le commandant de la KFOR.

5. Les soldats de la KFOR ont coopéré étroitement avec les policiers de la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo (MINUK) pour une opération de grande envergure de recherche d'armes dans 270 immeubles des quartiers nord de Mitrovica, le 14 mai, mais les armes découvertes ont été peu nombreuses. Le nouveau marché pluriethnique aménagé sur la rive sud de l'Ibar a ouvert ses portes sans incident. Un représentant de la KFOR a assisté à l'inauguration de ce marché, en compagnie de politiciens locaux, de travailleurs communautaires et de plusieurs membres de la communauté internationale. La KFOR a annoncé le 24 mai que le nombre de patrouilles communes menées avec les policiers de la MINUK, à Mitrovica, augmenterait.

6. À la demande de la MINUK, la KFOR a lancé le 5 mai une opération consistant à pénétrer dans un local fermé par un mur en béton, appartenant à la société Trepca, installé dans le tunnel de Prvi, au nord de Mitrovica. Soixante-quinze barils de 200 litres remplis de cyanure, de sodium et de potassium ont été enlevés de ce local et temporairement stockés dans la zone industrielle de Mitrovica. La MINUK s'est chargée de l'évacuation de ces déchets toxiques.

7. Le 19 mai, huit Albanais du Kosovo qui étaient détenus à la prison de la MINUK, à Dubrava, se sont évadés; les policiers de la MINUK en ont repris cinq et s'efforcent de retrouver les trois autres.

8. Durant la période considérée, la KFOR a continué à mener plusieurs opérations de ratissage. En particulier, le 24 mai, l'opération menée par la KFOR à

[1] Le 17 avril, la force de police pluriethnique a essuyé une attaque à Lucane; et le 27 avril un camion-citerne de l'armée serbe, transportant de l'eau, a touché une mine à Dobrosin; le camion a été détruit et deux soldats serbes ont été blessés.

Grabovac a permis de découvrir une importante cache d'armes, de munitions, de plaques minéralogiques et de fausses cartes d'identité. On a saisi au total en mai 279 armes de type divers, 305 grenades et mines et 28 209 munitions. Soixante-dix-sept personnes ont été appréhendées pour possession illégale d'armes et remises à la police de la MINUK.

9. En mai, dans le cadre du programme de destruction d'armes, 1 831 armes ont été détruites.

Sécurité des frontières extérieures et des limites intérieures

10. La sécurité des frontières demeure un problème préoccupant en raison du nombre toujours élevé de gens qui tentent de franchir la frontière illégalement. Soixante-dix-sept incidents ont été enregistrés en mai et 201 personnes ont été arrêtées[2]; plus des deux tiers cherchaient à franchir la frontière avec l'Albanie, le reste la frontière avec l'ex-République yougoslave de Macédoine[3].

11. Le 28 mai, la KFOR a renouvelé l'accord portant procédures opérationnelles temporaires conclu avec l'ex-République yougoslave de Macédoine afin de coordonner les opérations et de coopérer à la sécurité des frontières et à l'échange d'informations afin de réduire le nombre de personnes franchissant illégalement la frontière. L'accord prévoit des dispositions qui couvrent le franchissement par inadvertance de la frontière internationale par les forces de la KFOR et par les forces de l'ex-République yougoslave de Macédoine.

Coopération des parties et respect de leurs obligations

12. Les forces de sécurité de la République fédérale de Yougoslavie se sont de façon générale conformées aux dispositions de l'accord militaire technique durant le mois de mai.

13. En ce qui concerne le Corps de protection du Kosovo (CPK), la MINUK a approuvé le tableau des effectifs en temps de paix que la KFOR a revu, en mai, et qui est utilisé pour délivrer les cartes d'identité. La KFOR a continué les opérations d'enregistrement et a commencé à délivrer les nouvelles cartes d'identité du CPK pour le compte de la MINUK. Le 7 mai, le Représentant spécial du Secrétaire général et le commandant de la KFOR se sont mis d'accord sur la nouvelle structure à donner au Corps de protection du Kosovo, dont les effectifs prévus sont de 5 052, dont 3 052 en service actif, avec une réserve de 2 000 hommes. Dans le nouvel organigramme, il est prévu de développer la formation, qui sera contrôlée par un nouveau commandement de la formation et de la doctrine. Dans la région de Gnjilane, sept membres des minorités ont, pour la première fois, été intégrés au Corps de protection du Kosovo (CPK).

14. Le nombre de violations a diminué pendant la période considérée. Quatorze affaires de violations, impliquant 26 membres du CPK, ont été réglées : 20 membres du CPK ont été renvoyés. L'attitude adoptée par le commandant du CPK concernant les manquements à la discipline et l'absentéisme est désormais plus rigoureuse; la

[2] Au cours de l'année écoulée, au titre de l'opération EAGLE, la KFOR a saisi 4 409 armes, 3 690 grenades et mines et 389 750 munitions. Au total 1 721 personnes ont été appréhendées et remises à la police de la MINUK.

[3] La Turquie reconnaît la République de la Macédoine par son nom constitutionnel.

MINUK et la Commission mixte d'application ont commencé à réviser le règlement disciplinaire du CPK.

15. Le CPK a réalisé plusieurs exercices sur le terrain avec les hommes de la Brigade multinationale et organisé 46 autres exercices d'entraînement, comportant par exemple la construction de ponts mais aussi une formation en langues étrangères.

Coopération avec les organisations internationales

16. La KFOR continue de fournir, sur demande, une assistance aux organisations internationales et aux organisations non gouvernementales présentes au Kosovo et à assurer la sécurité des opérations de police de la MINUK, en particulier à Mitrovica.

Réfugiés et personnes déplacées

17. Le 14 mai, la KFOR a aidé le Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés à sécuriser une zone où habitent des Albanais du Kosovo, à Vushtrri, afin de permettre le retour de 50 réfugiés. La KFOR a également escorté plus de 200 Serbes du Kosovo jusqu'à l'enclave serbe de Gorazdlevac et au monastère de Pec pour les cérémonies orthodoxes de la Saint-Jérémie.

Perspectives

18. Les menaces que l'intolérance ethnique et la criminalité locale font peser sur la sécurité diminuent. Les policiers de la MINUK se préparent à relever la KFOR dans les opérations de police menées dans le nord du Kosovo.
